

Modèle de fiche à cosigner et à conserver par le prestataire et le patient

Pour l'utilisation, l'entretien du scooter *Invacare® Colibri® Outdoor* 3 roues et la charge des batteries, il convient de se référer au manuel d'utilisation.

Il est recommandé d'utiliser le scooter de classe A+ uniquement sur le trottoir, ce qui signifie de ne pas dépasser 6km/h, soit la vitesse d'un piéton.

Dans le cas d'une utilisation sur la chaussée, il est obligatoire de se conformer au code de la route :

Code de la route

Article R 412-34 :

« Sont assimilés aux piétons :

1° Les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ;

2° Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur ;

3° Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas. »

Article R 412-35 :

« Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante peuvent dans tous les cas circuler sur la chaussée. »

Article R 412-36 :

« Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords.

Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de la marche. »

(Source : CERAHTEC. Pour plus d'informations, http://cerahtec.invalides.fr/doc/deplacement_vph.pdf)

ASSURANCE

Côté assurance, la responsabilité civile de l'utilisateur du fauteuil roulant couvre les dégâts qu'il aura pu occasionner à un tiers. De même que la responsabilité civile ou automobile d'un tiers couvrira les dommages occasionnés à une personne circulant en fauteuil roulant.

Il est préférable de se rapprocher de son assureur afin d'envisager avec lui, la meilleure solution assurantielle permettant une couverture la plus large possible, notamment concernant des dégâts pouvant être occasionnés sur le scooter en cas d'utilisation non conforme ou en cas d'accident, qui ne saurait être couvert par la garantie du fabricant ni par les organismes de prise en charge.

Par la présente, le prestataire et le patient attestent avoir pris connaissance, lu et compris le manuel d'utilisation, les règles d'utilisation, d'assurance, de vitesse et d'entretien concernant le scooter *Invacare® Invacare® Colibri® Outdoor* 3 roues et ses batteries ; et s'engagent à les respecter. Dans le cas d'une utilisation non conforme, le fabricant décline toute responsabilité, y compris pendant la période de garantie.

Mise en place du scooter *Invacare® Invacare® Colibri® Outdoor* 3 roues N° de série :

Date :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

Adresse :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Téléphone :

Téléphone :

Signature du prestataire :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du patient :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)